

Initiatives ministérielles

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, en abordant aujourd'hui le projet de loi C-91, j'ai un certain nombre d'observations à faire, dont beaucoup se rapportent à la gestion des finances publiques ou à leur mauvaise gestion. Il serait difficile pour le profane de lire une mesure législative de la nature et de l'ampleur du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, mais heureusement que nous avons de bons chercheurs et de bons conseillers en la matière.

Beaucoup des améliorations qui sont énumérées ici ont été recommandées au fil des années par notre Comité des comptes publics qui en a proposé récemment un certain nombre. Prenons par exemple le cas des créances garanties par l'État qui ne seront vraisemblablement pas recouvrées et qui devront maintenant être ajoutées à la dette nationale du Canada; ce n'était pas le cas auparavant. Tout le monde savait que nous ne pourrions jamais recouvrer beaucoup de ces créances garanties par l'État, mais c'est une bonne chose de les intégrer maintenant dans les comptes publics du pays et de les déclarer comme un élément de la dette nationale, car nous allons sans doute avoir à les payer plus tard de toute façon. C'est une bonne initiative, une mesure que le vérificateur général souhaitait depuis un certain temps.

J'ai plusieurs observations à faire à propos de la mesure à l'étude. Bien qu'elle fasse ressortir tous les bons points du gouvernement, nous ne voulons pas que ce dernier ne l'exploite pour répandre ce qu'il considère comme ses bonnes nouvelles et ses mises à jour et ainsi de suite, et je tiens donc à exposer les lacunes sous-jacentes fondamentales et générales de la gestion des finances publiques aujourd'hui au Canada. Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques. C'est à bien des égards un projet de loi correctif d'ordre administratif, car il porte sur des questions de détail qui ont évolué ces cinq dernières années dans le domaine de la gestion financière et des pratiques de contrôle du gouvernement, et sur lesquelles le vérificateur général et le Comité des comptes publics ont formulé des recommandations à de nombreuses occasions.

Bon nombre de ces correctifs sont apportés à la suite des recommandations de ces deux entités. Je tiens à féliciter le vérificateur général de ses observations très constructives au cours des dernières années. Je sais que lorsqu'on est au pouvoir, les rapports de vérificateurs généraux ne plaisent pas toujours. J'ai siégé en face pendant un certain nombre d'années et je sais comment on se sent dans ces circonstances. Il est indispensable pour un gouvernement d'avoir un bon vérificateur gé-

ral qui peut compter sur de bons collaborateurs. J'estime que la Chambre des communes du Canada est bien servie par l'organisation du vérificateur général, c'est-à-dire par tous les membres de son personnel.

Il n'y a rien de foncièrement mauvais dans ce projet de loi. Comme je l'ai dit, c'est un projet de loi correctif d'ordre administratif. La plupart du temps, il ne fait que consacrer dans une loi les points qui sont pratique courante. Par conséquent, les libéraux sont très heureux de voir ces modifications devenir officielles, mais il reste de nombreux secteurs où le gouvernement a fait preuve d'une mauvaise gestion, et il n'a aucune raison de se féliciter.

La dette publique a doublé en cinq ans, passant de 170 milliards à 351 milliards de dollars. Le plus angoissant dans tout cela, c'est que, malgré toutes les hausses d'impôt et les belles paroles du gouvernement, nous sommes maintenant en voie de tripler la dette nationale. Cela est effectivement très angoissant.

Le gouvernement a raté l'occasion de faire des réductions substantielles dans le déficit pendant cinq ans de croissance économique à l'échelle mondiale. Le gouvernement a eu cinq des meilleures années de croissance et, malgré cela, le déficit et la dette nationale ont continué à croître. Pourtant, en 1984, les conservateurs avaient fait campagne en disant aux gens qu'il n'y avait rien de plus facile que de réduire la dette nationale. Ils ont réussi, en six ans de pouvoir, à faire augmenter la dette plus qu'elle n'avait jamais augmenté depuis la Confédération. Il n'y a pas de quoi être fier, monsieur le Président.

Le déficit augmente, au lieu de baisser comme le gouvernement voudrait nous le faire croire. Regardons les chiffres. Le déficit est passé de 28,1 milliards en 1987-1988, à 28,7 milliards en 1988-1989 et 30,5 milliards en 1989-1990. Beaucoup d'efforts ont été faits pour que le ministre des Finances ne perde pas la face. C'est la troisième vague de coupes dans la fonction publique du Canada et l'impression, chaque fois qu'il y a une mesure comme celle-ci, c'est que l'on frappe la région d'Ottawa.

Cependant, il faut savoir que trois fonctionnaires sur quatre vivent à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. Ils sont répartis dans tout le pays, depuis Halifax jusqu'à la côte ouest et depuis le sud du Canada jusqu'au cercle polaire. Il est facile d'attaquer les fonctionnaires, car ils ne peuvent pas se défendre.

Donc, pendant que vous attaquez la fonction publique et que vous réduisez le nombre des fonctionnaires, vous racontez à ceux qui veulent le croire que c'est une bonne chose et vous vous en vantez pour qu'on vous admire. Ensuite, vous embauchez des sous-traitants pour faire ce que faisaient les fonctionnaires auparavant. Vous préten-